



PRÉFET DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Le directeur
à
Liste des destinataires (*in fine*)

Service Environnement Forêt

Affaire suivie par : Sylvain MATEU / Corentin PAPE
Tél. : 04 66 62 65 57 / 65 35
sylvain.mateu@gard.gouv.fr
corentin.pape@gard.gouv.fr

Nîmes, le

19 MAI 2025

Objet : **Consultation réglementaire – Création d'une aire de protection de biotope sur la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort**

Réf : 2025-05-DDTM-APPB-St-Hippolyte-du-Fort

P.J. : Dossier de consultation

Dans le cadre de la procédure de création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sur la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, sur le site dénommé « Pic de Midi », je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier de consultation comprenant :

- un document récapitulatif de la localisation et des motivations de ce projet ;
- l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du 23 avril 2025 sur ce projet ;
- le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope du Pic de Midi.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de création d'aires protégées du Gard (déclinaison locale de la mesure 1 de la Stratégie Nationale Biodiversité - SNB). Il résulte de la concertation départementale conduite en 2022-2023 par Mme la préfète du Gard et d'une proposition alors formulée par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, en tant que structure animatrice du site Natura 2000 « Gorges de Rieutord, Fage, Cagnasses ».

Ce projet vise à assurer la conservation du biotope d'espèces d'oiseaux rupestres, en particulier l'Aigle de Bonelli, par une réglementation appropriée. Il vient compléter le réseau d'APPB consacré à cette espèce en France. Il conforte en particulier le réseau Gard/Hérault comprenant actuellement 8 sites protégeant déjà cette espèce.

Je vous remercie de me transmettre votre avis sur ce projet d'APPB (par courrier ou courriel - corentin.pape@gard.gouv.fr). Conformément à l'article R411-16 du Code de l'environnement, **à défaut de réponse dans un délai de 3 mois suivant la saisine, votre avis sera réputé favorable.**

Ce projet sera également soumis, ultérieurement, à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du Gard.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce projet. Mes services sont à votre disposition pour toute question sur ce projet.

Pour le préfet
et par délégation,

ESDS IAM 07

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Le Chef de Service
Environnement Forêt
Cyrille ANGRAND



Copie à :

– Communauté des Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises

ANNEXE : Liste des destinataires

- Monsieur le maire de Saint-Hippolyte-du-Fort
- Monsieur le commandant de la base de défense de Marseille
- Madame la présidente de la Chambre d'agriculture du Gard
- Madame la directrice de l'agence Hérault-Gard de l'Office National des Forêts
- Monsieur le président du CNPF Occitanie
- Monsieur le gestionnaire de l'espace aérien de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile

